

Me Philippe PERRIER & Me Jean-Jérôme LUCCIONI
Notaires Associés
Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial
20190 - SAINTE MARIE SICCHE

CORSE MATIN PUBLICITE
Annonces Légales

20000 AJACCIO

EMAIL : elenci@corsematin.com

Notoriété Acquisitive dossier ALBERTINI N° 1003014

Santa Maria Siche, le 12 novembre 2018

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver sous ce pli la teneur d'une insertion à faire paraître dans Corse-Matin dans les plus brefs délais.

Votre facture vous sera réglée dès réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe PERRIER
Notaire associé



AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE D'AMBIGNA (Corse du sud)

Date de l'acte : 09 novembre 2018

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître PERRIER Philippe
Notaire associé à SANTA-MARIA-SICHE (Corse-du-Sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la
prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit
de ,

Madame Antoinette **DEFRANCHI**, en son vivant retraitée, demeurant à AMBIEGNA
(20151)née à AMBIEGNA (20151)le 30 décembre 1897 ,veuve de Monsieur Napoléon
ALBERTINI .

Décédée à AJACCIO (20000) le 31 décembre 1973.

Portant sur les biens suivants :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AMBIGNA (Corse du sud) :

diverses parcelles de terre cadastrées :

- Section A, numéro 72, lieudit Conzzego, pour une contenance de trois ares quatre-vingts centiares (00ha 03a 80ca).
- Section A, numéro 73, lieudit Conzzego, pour une contenance de soixante-neuf ares soixante-dix centiares (00ha 69a 70ca).
- Section A, numéro 75, lieudit Conzzego, pour une contenance de soixante-seize ares quarante centiares (00ha 76a 40ca).
- Section A, numéro 79, lieudit Penna Rossa, pour une contenance de un hectare quarante-neuf ares dix centiares (01ha 49a 10ca).
- Section A, numéro 108, lieudit Ficaja, pour une contenance de soixante-douze ares quarante centiares (00ha 72a 40ca).
- Section A, numéro 109, lieudit Ficaja, pour une contenance de un hectare soixante ares quarante centiares (01ha 60a 40ca).

- Section A, numéro 110, lieudit Ficaja, pour une contenance de un hectare trente-deux ares quarante centiares (01ha 32a 40ca).
- Section A, numéro 111, lieudit Ficaja, pour une contenance de vingt-quatre ares quarante centiares (00ha 24a 40ca).
- Section A, numéro 112, lieudit Ficaja, pour une contenance de un hectare quatre-vingts ares quatre-vingt-dix centiares (01ha 80a 90ca).
- Section A, numéro 115, lieudit Lasbrancha, pour une contenance de quatre hectares soixante et onze ares soixante centiares (04ha 71a 60ca).
- Section A, numéro 156, lieudit chiosa, pour une contenance de soixante-quatorze ares trente centiares (00ha 74a 30ca).
- Section A, numéro 391, lieudit chiosa, pour une contenance de dix ares soixante-treize centiares (00ha 10a 73ca).
- Section A, numéro 416, lieudit chiosa, pour une contenance de un are (00ha 01a 00ca).
- Section A, numéro 417, lieudit chiosa, pour une contenance de un hectare dix-huit ares quatre-vingt-douze centiares (01ha 18a 92ca).

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive ,il fait foi de la possession sauf preuve contraire ";

Il ne peut être contesté dans que un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage ,sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Les oppositions seront reçues dans un délai de 3 mois à compter de la parution du présent avis en l'étude du Notaire soussigné .

Adresse mail de l'étude : philippe.perrier@notaires.fr

Pour Avis

Maître PERRIER Philippe

Notaire associé